



FLASH INFO

Réunion de conseil du 05 Juin 2026

● Election des délégués aux élections sénatoriales de septembre 2026

M. Le Maire informe le conseil municipal, conformément à la loi, de la nécessité d'élire une liste de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants qui procéderont à l'élection sénatoriale de septembre 2026. Une seule liste ayant été proposée, cette liste est élue à l'unanimité.

Délégués titulaires

M. Hamel Rénald

Mme Auffray Patricia

M. Pinel Christophe

Délégués suppléants

Mme Ragot Céline

M. Loiseau Dominique

Mme Letailleur Peggy

● Attribution logement locatif

Pour faire suite à la publication de la vacance d'un logement locatif communal, ayant reçu une dizaine de demandes, M. le Maire communique au conseil municipal ces différentes demandes. Après délibération, le conseil municipal décide de prioriser trois dossiers dont le profil correspond à ce type de logement. Les demandeurs, par ordre de priorisation vont être informés et devront fournir les garanties légales avant de se voir attribuer ce logement.

● Règlement de lotissement de l'église

Pour faire suite à la demande de construction d'un second immeuble sur son terrain, un habitant du lotissement de l'église se voit refuser cette opération par le règlement de lotissement établi en 1968. En effet à cette époque, les règlements de lotissement étaient établis à perpétuité à moins que la commune délibère pour changer ce règlement. Maintenant, pour tous les autres lotissements de la commune, les règlements sont établis pour dix ans, à la suite le lotissement entre dans le droit commun, règles du plan local d'urbanisme. Le conseil municipal, accepte à l'unanimité de rendre caduc ce règlement et décide dans un souci d'égalité que le lotissement de l'église entre dans le droit commun (PLUIHD)

● Travaux de la cour de l'école

M. Le Maire présente l'état d'avancement du projet de renaturation de la cour de l'école communale. Le planning prévoit le début des travaux fin juin hors temps scolaire (les mercredis et samedis) et ensuite pendant les vacances scolaires avec une fin de travaux prévue pour fin août. Le dossier financier lot par lot est présenté au conseil municipal, le montant de l'ensemble des travaux est conforme au budget prévu, montant hors taxe :

- Lot N°1 VRD, zone pavée, 35 365€
- Lot N°2 Enrobé 11 210€
- Lot N°3 Espaces verts 22 305€
- Lot N°4 Construction d'un préau 15 951€
- Lot N°5 Mobilier 6 030€
- Lot N°6 Marquage au sol pour jeux 3 925€
- Frais d'architecte pour permis de construire du préau 1 500€

Un plan d'ensemble est aussi présenté à l'assemblée qui demande, dans la mesure du possible, la possibilité de visionner cet aménagement en 3D. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet.

● **Cabinet infirmières**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la demande d'installation de deux infirmières dans notre commune. Ce cabinet sera installé dans le nouveau local technique communal qui possède des locaux conformes aux souhaits des infirmières. Les modalités et délai d'installation vont être effectuées rapidement, un loyer « modéré » sera demandé. Cette installation en lien avec le « Doctobus » d'EPN améliore sensiblement l'offre de soins pour nos habitants.